

Une soixantaine d'agents de la DIR massif Central ont déposé une plainte contre l'Etat au tribunal administratif. Ils demandent réparation pour avoir été exposés pendant des années sans aucune protection, aux poussières d'amiante présentes dans les enrobés routiers.



Article de France 3 Occitanie – France info

Par Isabelle Bris Publié le 22/02/2019 à 12:21 Mis à jour le 22/02/2019 à 17:40

"C'est un secret qui est en passe de devenir un scandale d'état ! affirme Fabrice Brucker élu CGT au CHSCT du ministère de la transition écologique et solidaire. Selon cet élu, grâce à l'action syndicale, le 15 mai 2013, une circulaire ministérielle a **enfin reconnu les faits** : à savoir la présence d'amiante dans les enrobés routiers (le goudron) et donc, **un risque d'exposition pour les agents travaillant sur les routes pendant plusieurs décennies.**

Aujourd'hui, au tribunal administratif de Montpellier, 60 agents de la DIR Massif central (qui regroupe 8 départements dont Hérault et la Lozère) ont attaqué l'Etat : ils reprochent à leur employeur de les avoir exposés aux poussières d'amiante **depuis les années 70 jusqu'en 2013, sans aucune protection** individuelle ou collective sur 5 axes routiers en particulier :

- l'A 75 qui s'étend sur 309 km, de Clermont-Ferrand (63) à Pézenas (34).
- l'A750 : 10 kms à proximité de Montpellier.
- **la route nationale 88**: 179,5 km de la Haute-Loire à Lapanouse en Aveyron
- **la route nationale 102** : 152 km, de Alba-la-Romaine en Ardèche à l'échangeur avec la A75.
- et enfin, la route nationale 122** : 128 km, de Figeac , dans le Lot à l'échangeur avec la A75 sur la commune de Massiac (15).

L'angoisse de développer une maladie

Un premier dossier a été examiné ce vendredi matin par le tribunal administratif de Montpellier. **Le plaigant demande 30 mille euros d'indemnités pour préjudice moral, car depuis des années, il a peur de développer une maladie liée à l'amiante.**

L'Etat savait parfaitement qu'il y avait un pourcentage d'amiante dans les enrobés bitumeux qui était respiré tous les jours par les agents qui travaillaient sur les routes et il (l'Etat) n'a pas pris les mesures nécessaires. Les agents n'avaient même pas de masque de protection ! explique l'avocat des salariés qui espère que ce premier dossier fera **jurisprudence.**

Le jugement a été mis délibéré à une **date ultérieure.**
Quant aux les **59 autres dossiers**, ils sont encore à l'étude.

Les missions de la DIR

[La DiR Massif Central](#) exerce les missions d'exploitant du réseau routier national non concédé :

- **P'exploitation** (service à l'utilisateur) : surveillance du réseau, gestion du trafic, information des usagers, interventions sur accidents, viabilité hivernale,
- l'entretien (pérennité de la route) des chaussées et de leurs dépendances (accotements, fossés, bassins, plantations), des aires, des ouvrages d'art (ponts, viaducs, tunnels, murs), des équipements de la route (signalisation verticale et horizontale, dispositifs de retenue, dispositifs de surveillance),
- la gestion du domaine public (préservation de l'intégrité du domaine public) : autorisations et conditions d'occupation, relations avec les riverains,
- la maîtrise d'ouvrage opérationnelle : elle pilote l'opération et conduit les concertations et les consultations locales pour le compte de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Lien :

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/herault/montpellier/montpellier-60-agents-exploitation-routes-attaquent-etat-avoir-respire-amiante-1627975.html>